



MGO

La marche générale des opérations

La Marche générale des opérations (MGO) correspond à l'ensemble des étapes à suivre lors d'une intervention pour incendie.

La MGO ne doit pas se résumer à une succession stricte et linéaire d'opérations à entreprendre car certaines phases sont complémentaires, d'autres menées en parallèle et d'autres permanentes.

www.infopompiers.com

RECONNAISSANCE

SAUVETAGES

ÉTABLISSEMENTS

ATTAQUE

PROTECTION

DÉBLAIS

SURVEILLANCE

www.infopompiers.com

LA RECONNAISSANCE

C'est l'évaluation de la situation :

- A quoi sommes-nous confrontés ?
- Quels sont les risques imminents ?
- Victimes ?
- Etc.

Cette évaluation de la situation doit être :

Précoce, instantané

- Afin de procéder aux réactions immédiates,
- Définir les objectifs, et idées de manœuvre.

Permanente, afin d'analyser l'évolution de la situation dans le temps :

- Risques présents dans la zone d'intervention,
- Efficacité des actions entreprises,
- Evolution du sinistre.

Trois types de reconnaissances sont connus :

- la reconnaissance initiale,
- La reconnaissance secondaire ou complémentaire,
- La reconnaissance finale.

LES SAUVETAGES

C'est la priorité des intervenants, il

s'agit de placer les victimes en sécurité en utilisant :

- Les communications existantes praticables,
- Les espaces sécurisés,
- Les échelles à coulisse,
- Les échelles aériennes,
- Le LSPCC.

Les victimes sont alors rassemblées en un point identifié afin d'être prises en charge.

LES ÉTABLISSEMENTS

C'est la mise en place des lances et du dispositif hydraulique associé qui permettra une attaque efficace, sûre et adaptée aux besoins et ressources.

Les établissements sont décrits dans le « GNR établissements de lances » et les procédures ou règlements départementaux.

L'ATTAQUE

L'objectif est de limiter la propagation et procéder à l'extinction du sinistre.

Cette attaque traverse une succession d'étapes :

- Réaliser la part du feu,
- Circonscrire le sinistre,
- Maîtriser le sinistre,
- Considérer le feu « éteint ».

L'action des binômes d'attaque est décrite avec une grande précision dans le GNR « équipes en binômes : utilisation des lances à eau à main ».

LA PROTECTION

Il s'agit de limiter l'impact du sinistre et de l'action des sapeurs-pompiers sur l'environnement direct et indirect.

Les différents flux possibles sont :

- Les fumées,
- Le rayonnement thermique,
- Les eaux d'extinction.

Les actions possibles :

- Ventilation des locaux,
- Bâchage, épuisement, assèchement,
- Déplacement des objets de valeurs (véhicules, HI-FI, argent, bijoux, objets d'art, souvenirs, photographies, archives, ordinateurs, serveurs, disques durs, stockages, etc.).

- Mise en place d'une lance écran,
- Prise en compte du ruissellement des eaux d'extinction (obturer, canaliser, confiner) dans des cas particuliers liés à des risques de pollution de l'environnement.

L'engagement de ce dispositif est adapté au sinistre et son contexte.

LES DÉBLAIS

Le feu est éteint, les décombres laissent apparaître des fumerons. Il s'agit de déplacer et mettre à nu ces fumerons et les éteindre en vue d'éviter la reprise du sinistre.

Bien que la pression de l'intervention tende désormais à diminuer, cette phase de l'opération est toute aussi décisive que les précédentes, notamment en termes de sécurité des intervenants.

Avant d'engager la phase de déblais :

- Faire le point sur l'état du personnel engagé (fatigue, hydratation, blessures etc.),
- Analyser les risques résiduels (fumée, stabilité, fluides),
- Prendre en compte d'éventuelles contraintes liées à l'enquête de police,
- Aménager la zone de travail (ventilation, éclairage),
- Définir les modalités pratiques des déblais (EPI, LSPCC, dispositif hydraulique, équipes, etc.),
- Briefing l'équipe.

LA SURVEILLANCE

Il s'agit de maintenir sur les lieux du sinistre, du personnel et du matériel sur une période définie.